

Contribution Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly au SDRIF-E (Schéma Directeur d'Aménagement de l'Ile de France – Environnement)

Constat que nos deux forêts sont fragmentées par les infrastructures et l'urbanisation. En 100 ans la forêt de Saint-Germain a perdu plus de 800 hectares. Cette fragmentation des espaces forestiers entraîne une perte de la biodiversité et contribue à la mauvaise santé de nos forêts. En forêt de Saint-Germain près de 25% des chênes sont en voie de perte de leur houppier.

Nous demandons les points suivants :

1- Le respect de la limite des 50 mètres de la lisière pour toute construction : De nombreuses fois cette limite n'est pas respectée dans de nombreux projets ou n'a pas été prévu dans les enquêtes publiques et même cachées pour les associations de protection de la forêt (ce qui a été le cas pour la réalisation du tram 13 en forêt de Saint-Germain où près du double de la surface a été abattue pour éviter que des arbres tombent sur la voie ; les arbres de lisière ayant été abattus qui protègent les arbres derrière, ces derniers se voient fragilisés).

2.- La construction d'écoponts au-dessus pour relier pour les humains et les animaux les parties de nos forêts fragmentées par les routes très passantes et donc dangereuses à traverser : sur la carte

2_4_3_Carte_Placer_la_nature_au_coeur_du_developpement_regional-3.pdf il est prévu un écopont au niveau de la plaine de la Jonction qui permet de relier forêt de Marly et forêt de Saint-Germain. Nous insistons sur la construction de cet écopont.

Nous demandons un écopont au niveau de la N184 : le positionnement d'un écopont 450 m avant la croix de Noailles pour traverser la D 184 au niveau de la route de Bourbon. Ce besoin est vivement ressenti par tous les marcheurs tels que ceux lors des marches de l'espoir dans le cadre du Téléthon, pour les marcheurs du sentier des Oratoires dans ses 2 versions, 18 et 13 kms et pour tous les marcheurs en général. Cette partie de la N184 est particulièrement dangereuse à traverser pour les piétons et les animaux.

3.- un corridor boisé permettant de joindre la forêt de Saint-Germain à la forêt en cours de réhabilitation de Pierrelaye-Bessancourt, ceci afin de compléter la ceinture verte prévue au moment du Grenelle de l'environnement.

4.- Des incitations auprès de la Ville de St-Germain-en-Laye qui a racheté 148 hectares (appelés Plaine de la Garenne ou plaine d'Achères) pollués par le dépôt des boues usées de l'usine d'Achères du SIAAP pendant plus de 100 ans pour créer un bois qui permettrait de faire la jonction entre forêt de Saint-Germain et forêt de Pierrelaye-Bessancourt.

5.- Notre opposition des risques d'empiètement sur les forêts protégées permis par le récent décret Décret 2023-1402 du 29 décembre 2023 relatif à la modification du classement comme forêt de protection et au régime spécial prévu à l'article L. 141-4 du code forestier. A l'article 1, il est prévu que cet empiètement peut aller jusqu'à 100 ha. Ce décret a été publié avec application immédiate sans que les associations de protection de la forêt soient prévenues.

6.- Nous demandons d'une façon générale que toutes les continuités boisées soient reliées entre elles au niveau de notre territoire pour développer les continuités écologiques.

7.- D'utiliser les terrains pollués pour bâtir des usines de traitements pollués, centrale biomasse, panneaux solaires et non des terrains agricoles et/ou forestiers.

Contribution des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly par Marguerite Vincenot, en tant que vice-présidente le 15 mars 2024